



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logiciels

Question au Gouvernement n° 1819

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue au budget.

Monsieur le ministre, dans 1 178 jours tres exactement, c'est-a-dire dans moins de 750 jours ouvrables, nous quitterons le XXe siecle. Cet evenement plutot sympathique risque d'etre douloureux pour nombre d'entreprises, notamment les PME, mais aussi les administrations, les collectivites locales, qui sont confrontees des maintenant aux problemes parfois insolubles que pose le changement de date.

Comme vous le savez, en effet, les programmes informatiques, notamment les plus anciens, n'ont pas integre le changement de siecle dans leurs structures, se contentant de gerer les deux derniers chiffres de chaque annee. Dans certains cas, il pourrait n'y avoir d'autre solution que de changer de logiciel. A defaut, ce sont les systemes de pensions, de salaires, de remboursements de soins, les systemes comptables, voire les reservations aeriennes qui risquent de n'etre plus en etat de fonctionner des le 1er janvier 2000.

C'est un probleme d'apparence tres technique, mais il nous concerne tous. De nombreux specialistes s'en inquietent, en France et a l'etranger. Le Congres des Etats-Unis s'en est directement preoccupe, evaluant le cout financier de l'adaptation des logiciels informatiques de l'administration a plusieurs milliards de dollars. Les delais sont desormais tres tendus. Il est bien entendu exclu d'attendre le 31 decembre 1999, et l'ampleur de la tache est considerable. Or la tentation est grande de ne rien faire et d'attendre le miracle. Comme quelques experts s'en alarment, je ne suis pas sur que nous ayons pris l'exacte mesure de ce probleme en France.

Monsieur le ministre, ma question sera triple.

En premier lieu, ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de sensibiliser l'ensemble des agents economiques, des entreprises et des administrations sur ce sujet d'apparence anodine ?

En deuxieme lieu, l'Etat ne pourrait-il pas aider les entreprises en etablissant, par exemple, une methode ou un vade-mecum, en definissant quelques principes techniques simples, en produisant des evaluations indicatives du cout de l'operation ? De ce fait, il leur eviterait bien souvent d'engager des depenses considerables, qui ne sont pas toujours justifiees. Je pense, en particulier, aux PME qui n'ont pas l'expertise necessaire. A cet effet, ne serait-il pas judicieux de mobiliser a leur profit des informaticiens experimentes connaissant les logiciels les plus anciens ?

Enfin, ne devrait-on pas coordonner les efforts des administrations de l'Etat, des collectivites locales, des etablissements hospitaliers et des organismes de securite sociale, afin d'eviter la dispersion financiere generee par les indispensables adaptations informatiques ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le depute, je puis vous rassurer: l'Etat fera, sur ce probleme important, tout ce qui releve de lui, c'est-a-dire preparer les administrations publiques, les collectivites locales, les administrations hospitalieres, et donner aux entreprises l'information necessaire.

Pour le reste, convenez avec moi que l'approche de l'an 2000 etait et est encore un evenement previsible (Sourires), que les societes n'en seront pas surprises, que toutes celles, meme les PME, qui ont su se doter de logiciels sans aide particuliere de l'Etat sauront les adapter de la meme facon.

M. Laurent Dominati. Tres bien !

M. le ministre delegue au budget, porte parole du Gouvernement. Je pense que les societes de services, qui les ont deja demarchees, les organismes consulaires et tous les nombreux bureaux de conseil aux entreprises sauront les aider a franchir ce cap.

De maniere generale, monsieur le depute, ne laissons pas se repandre l'idee que l'an 2000 serait une echeance effrayante qui posera des problemes techniques et financiers compliques. Ces problemes sont a notre portee.

L'an 2000 est une echeance passionnante a gagner et je suis sur qu'avec vous nos entreprises gagneront.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue au budget.

Monsieur le ministre, dans 1 178 jours tres exactement, c'est-a-dire dans moins de 750 jours ouvrables, nous quitterons le XXe siecle. Cet evenement plutot sympathique risque d'etre douloureux pour nombre d'entreprises, notamment les PME, mais aussi les administrations, les collectivites locales, qui sont confrontees des maintenant aux problemes parfois insolubles que pose le changement de date.

Comme vous le savez, en effet, les programmes informatiques, notamment les plus anciens, n'ont pas integre le changement de siecle dans leurs structures, se contentant de gerer les deux derniers chiffres de chaque annee. Dans certains cas, il pourrait n'y avoir d'autre solution que de changer de logiciel. A defaut, ce sont les systemes de pensions, de salaires, de remboursements de soins, les systemes comptables, voire les reservations aeriennes qui risquent de n'etre plus en etat de fonctionner des le 1er janvier 2000.

C'est un probleme d'apparence tres technique, mais il nous concerne tous. De nombreux specialistes s'en inquietent, en France et a l'etranger. Le Congres des Etats-Unis s'en est directement preoccupe, evaluant le cout financier de l'adaptation des logiciels informatiques de l'administration a plusieurs milliards de dollars. Les delais sont desormais tres tendus. Il est bien entendu exclu d'attendre le 31 decembre 1999, et l'ampleur de la tache est considerable. Or la tentation est grande de ne rien faire et d'attendre le miracle. Comme quelques experts s'en alarment, je ne suis pas sur que nous ayons pris l'exacte mesure de ce probleme en France.

Monsieur le ministre, ma question sera triple.

En premier lieu, ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de sensibiliser l'ensemble des agents economiques, des entreprises et des administrations sur ce sujet d'apparence anodine ?

En deuxieme lieu, l'Etat ne pourrait-il pas aider les entreprises en etablissant, par exemple, une methode ou un vade-mecum, en definissant quelques principes techniques simples, en produisant des evaluations indicatives du cout de l'operation ? De ce fait, il leur eviterait bien souvent d'engager des depenses considerables, qui ne sont pas toujours justifiees. Je pense, en particulier, aux PME qui n'ont pas l'expertise necessaire. A cet effet, ne serait-il pas judicieux de mobiliser a leur profit des informaticiens experimentes connaissant les logiciels les plus anciens ?

Enfin, ne devrait-on pas coordonner les efforts des administrations de l'Etat, des collectivites locales, des etablissements hospitaliers et des organismes de securite sociale, afin d'eviter la dispersion financiere generee par les indispensables adaptations informatiques ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le depute, je puis vous rassurer: l'Etat fera, sur ce probleme important, tout ce qui releve de lui, c'est-a-dire preparer les administrations publiques, les collectivites locales, les administrations hospitalieres, et donner aux entreprises l'information necessaire.

Pour le reste, convenez avec moi que l'approche de l'an 2000 etait et est encore un evenement previsible (Sourires), que les societes n'en seront pas surprises, que toutes celles, meme les PME, qui ont su se doter de logiciels sans aide particuliere de l'Etat sauront les adapter de la meme facon.

M. Laurent Dominati. Tres bien !

M. le ministre delegue au budget, porte parole du Gouvernement. Je pense que les societes de services, qui les ont deja demarchees, les organismes consulaires et tous les nombreux bureaux de conseil aux entreprises

sauront les aider a franchir ce cap.

De maniere generale, monsieur le depute, ne laissons pas se repandre l'idee que l'an 2000 serait une echeance effrayante qui posera des problemes techniques et financiers compliques. Ces problemes sont a notre portee. L'an 2000 est une echeance passionnante a gagner et je suis sur qu'avec vous nos entreprises gagneront. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Jégou Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1819

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 1996, page 5186

Réponse publiée le : 9 octobre 1996, page 5186

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 1996